

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Lundi 13 Décembre 2021

Président : M. J.J. FOPPIANI

Présents : MM. F. DIAZ - V. MONNEY

A compter de ce jour, la Commission Futsal aura lieu tous les LUNDIS.

Merci de nous transmettre vos demandes de modifications ou vos informations le lundi midi au plus tard.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

D1

23974521: CAL 94 FUTSAL 1 / NOGENT FUTSAL 94 US 2 D1 du 20/11/21

Lecture de la feuille de match.

La Commission **enregistre le 2^{ème} forfait de NOGENT FUTSAL 94 US 2.**

23974525: CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / NOGENT FUTSAL 94 US 2 D1 du 03/12/21

Lecture de la feuille de match.

La Commission :

-Enregistre le 3^{ème} forfait de NOGENT FUTSAL 94 US 2, entraînant le forfait général de l'équipe. Avis aux clubs concernés.

-Transmet le dossier à la Commission Régionale de Futsal de la LPIFF pour suite à donner.

D2

24062319 : C NOUES / VSG FUTSAL 2 D2 du 08/10/21 remis au 18/12/21

Courriel de C NOUES du 08/12/2021 et de la municipalité nous informant de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission **fixe la rencontre au 12/02/2022 au Gymnase Yves Querlier.**

(Rappel) 24062323 : VERS L'AVANT /C NOUES D2 du 16/10/21

La Commission **fixe la rencontre au 08/01/2022 au gymnase Paul Eluard.**

(Rappel) 24062334 : CHEVILLY LA RUE ELAN /C NOUES D2 du 05/11/21

La Commission **fixe la rencontre au 14/01/2022 au gymnase Derichebourg.**

(Rappel) 24062317 : VILLENEUVE ABLON US / VERS L'AVANT D2 du 30/10/21

Courrier de Vers l'Avant et lecture du rapport de l'arbitre (match non joué – problème de vérification de licences)

La Commission **reporte la rencontre au 18/12/2021 au gymnase Anne FRANCK.**

(Rappel) 24062330 : VINCENNES FC / CHOISY AS D2 du 06/11/21

Courriel de Vincennes FC du 05/11/21 et de la municipalité nous informant de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission **reporte la rencontre au 18/12/2021 au gymnase La Maison Du Hand Ball.**

(Rappel) 24062328 : C NOUES / VITRY ASC 2 D2 du 22/10/21

Courriels de C NOUES en date du 25 et 26/11/2021 et de la municipalité en date du 25/11/2021 nous informant de l'indisponibilité du gymnase le 27/11/2021 pour une manifestation de tir à l'arc.

La Commission **reporte la rencontre au 05/02/2022 au gymnase Yves Querlier.**

(Rappel) 24062322 : CHEVILLY LARUE ELAN / CHOISY LE ROI AS D2 du 15/10/21

Courriel et attestations des tests covid joints de CHEVILLY LARUE ELAN nous informant de trois cas de covid dans leur équipe.

La Commission **reporte la rencontre au 07/01/2022**

(Rappel) 24192003 : CHAMPIGNY CF 2/ MAISONS ALFORT CF 1 Coupe Futsal du 13/12/21

Courriel de CHAMPIGNY CF du 20/11/2021 et de la municipalité de l'indisponibilité du gymnase J. GUIMIER du 10 au 13/12/2021.

La Commission **reporte la rencontre au 18/12/2021 coup d'envoi 15h00. Prévenir l'équipe adverse.**

(Rappel) 24192007 : ST MAURICE AJ 2 / VITRY CA 1 du 11/12/2021

La commission constate 2 matchs le même jour dont la Coupe de Paris CREDIT MUTUEL FUTSAL du 11/12/2021 et un match de Coupe du Val de Marne Futsal.

La commission **reporte le match de Coupe du Val de Marne Futsal au 18 /12/2021. Prévenir l'équipe adverse.**

Coupe Du Val De Marne Futsal

24192008 : CITOYEN DU MONDE 1 / CRETEIL FUTSAL US 2 du 11/12/2021

Courriel de CITOYEN DU MONDE du 07/12/21 déclarant forfait pour la rencontre citée en objet.

La commission enregistre le forfait avisé de Citoyen du Monde et déclare CRETEIL FUTSAL US 2 qualifié pour la poursuite de la compétition.

24192011: VITRY ASC 1 / NOGENT FUTSAL US 94 1 du 11/12/2021

Courriel de NOGENT FUTSAL US 94 en date du 08/12/2021 nous informant de 4 joueurs (dont le gardien) sélectionnés pour l'Interdistrict du 11/12/2021.

La commission reporte la rencontre au 18/12/2021. Prévenir l'équipe adverse.

24192006 : NOGENT US 94 /ULTRA FUTSAL CLUB 94 Coupe VDM Futsal du 11/12/21

Lecture du rapport de l'arbitre officiel.

La commission enregistre le forfait de Nogent US (équipe absente) et déclare ULTRA FUTSAL CUB 2 qualifié pour la poursuite de la compétition.

RAPPEL

Transmettre rapidement les attestations municipales de mise à disposition des installations